



COMMUNAUTE DE COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

NOTE SYNTHÉTIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

BUDGET ANNEXE 67002 – OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de communes Celavu Prunelli ; elle est disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Le budget annexe de l'Office de tourisme intercommunal se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de l'Office de tourisme, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de l'Office de tourisme.

I. COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024**1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES**

Le compte financier unique de l'année 2024 est marqué par une stabilité des dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 238 638,93 €.

Les charges de personnel constituent la principale dépense de fonctionnement : 173 448,84 € (remboursement au budget principal de la communauté de communes)

Les charges à caractère général sont stables : 60 829,77 €.

Les autres charges de gestion courantes et les charges financières sont nulles.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 (272 440,15€) sont proportionnelles aux prévisions de dépense puisqu'elles sont exclusivement constituées par :

- Le reversement de la taxe de séjour collectée en année N-1 par la communauté de communes : 112 883,40 €.
- Une subvention d'équilibre du budget général qui s'adapte aux besoins de financement du budget annexe : 159 556,75 €.

3. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



Les prévisions du niveau de charges générales sont en légère augmentation : 92 201,00 €

Les charges courantes et les charges financières sont nulles.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 5 516,11 € et figurera également en recettes d'investissement.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2025 (272 440,15€) sont proportionnelles aux prévisions de dépense puisqu'elles sont exclusivement constituées par :

- Le reversement de la taxe de séjour collectée en année N-1 par la communauté de communes : 128 991,13 €.
- Une subvention d'équilibre du budget général qui s'adapte aux besoins de financement du budget annexe : 65 566,03 €.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Une opération principale débutée en 2024 va se poursuivre : acquisition d'un véhicule pour la mise en place d'un accueil mobile sur le territoire.

Les opérations d'investissement programmées atteignent un montant total cumulé de 88 538,00 €.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les principales recettes proviennent du report de la section d'investissement qui atteint 19 237,27 €.

L'autofinancement prévisionnel (5 516,11€), le Fonds de compensation de la TVA (12 800,00€) et les subventions (46 522,00€) permettent de financer les dépenses d'investissement 2025.

5. ANALYSE DE LA DETTE

Au 1er janvier 2025, la dette de l'office de tourisme est nulle.

CONCLUSION

Le budget prévisionnel 2025 traduit une stratégie de recentrage de l'activité de l'office de tourisme sur ses missions essentielles, principalement l'accueil et l'information des visiteurs, avec une allocation des ressources sur ces postes prioritaires.

Fait à Bastelicaccia, le 10 avril 2025

**Le Président,
Noël-Dominique LIVRELLI**